COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019 A 19 H 00

Etaient présents : Monsieur DUPUIS, Maire

Mesdames PRUDHOMME et COLOMBIN

Messieurs PIETERS, DELASSUS, DEPOORTER et LECOCQ

<u>Etait absente excusée</u>: Melle COLOMBIN ayant donné pouvoir à M. DELASSUS

Etaient absents: Mme MONCOMBLE

M. BEAURAIN

Secrétaire de séance : Monsieur DEPOORTER

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 Février 2019

Le compte-rendu de la réunion du 22 Février 2019 est approuvé à l'unanimité des présents.

2) <u>Annulation de la délibération prise le 22 Février 2019 concernant le régime indemnitaire RIFSEEP</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'annuler la proposition de délibération prise le 22 Février 2019 instituant le régime indemnitaire RIFSEEP. Ladite proposition devant être soumise, avant délibération, au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme,
- de reporter ladite délibération à une réunion ultérieure, lorsque le Comité Technique aura approuvé le projet de délibération.

POUR: 8 dont 1 pouvoir

3) Compte de gestion 2018

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal de Bourdon le compte de gestion 2018 du receveur municipal.

Il laisse apparaître en fonctionnement un excédent de 139 421,10 Euros et en investissement un déficit de 26 672,86 Euros.

Le Conseil Municipal accepte les résultats du compte de gestion 2018 du receveur municipal.

POUR: 8 dont 1 pouvoir

4) Compte administratif 2018

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2018. Il laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 139 421,10 Euros et un déficit d'investissement de 26 672,86 Euros.

Sous la présidence de Monsieur LECOCQ, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal délibère et accepte le compte administratif 2018. (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote).

POUR: 7 dont 1 pouvoir

5) Affectation du résultat 2018

Les membres du Conseil Municipal, réunis sous la présidence de Monsieur le Maire Après avoir entendu le compte administratif 2018,

Considérant le besoin d'autofinancement de la section d'investissement,

Statuant sur l'affectation du résultat 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2017	Virement à la SF	Résultat de 1'exercice 2018	Restes à réaliser 2018	Solde restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	- 10 226,28 €		-16 446,58 €	0 €	0 €	- 26 672,86 €
Fonctionnement	+ 111 901,85 €	+ 10 226,28 €	+ 37 745,53 €			+ 139 421,10 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDENT d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE			
Affectation obligatoire: A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au Budget Primitif (compte 1068):	26 672,86 €		
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) :	0 € 112 748,24 €		
Total affecté au compte 1068 :	26 672,86 €		
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018			
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement			
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	- 26 672,86 € 112 748,24 €		

Les membres du Conseil approuvent, à l'unanimité des présents, l'affectation du résultat d'exploitation de l'année 2018.

POUR: 8 dont 1 pouvoir

6) <u>Vote des 3 Taxes 2019</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2019 et décide donc d'appliquer les taux suivants :

Taxe d'Habitation : 19.99 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 17.85 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 60.99 %

Ces taux permettent d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 73111) de la nomenclature M 14 de 102 457 Euros.

POUR: 8 dont 1 pouvoir

7) <u>Informations et questions diverses</u>

- Monsieur PIETERS souhaite qu'un rappel au bon sens de chacun soit fait quant au stationnement dans la commune : respecter le code de la route et la réglementation en vigueur et éviter les stationnements sur les trottoirs, les passages pour piétons.
- Madame PRUDHOMME rappelle au Conseil et à la population la prochaine manifestation : chasse aux œufs qui se déroulera le Lundi 22 Avril prochain à 11 heures sur le terrain de la Rue Gaston Bréant.
- Monsieur DELASSUS informe que :
 - . la dernière phase des travaux de sécurité routière a débuté ce Lundi 8 Avril pour une fin des travaux prévue début Mai. La réception de ces travaux est prévue pour le 20 Mai 2019,
 - . concernant le dossier de reprise de concessions au cimetière civil, 15 concessions vont être reprises sur les 30 dans le courant du mois de Mai. Les 15 dernières concessions seront reprises l'année prochaine et seront à prévoir sur le budget 2020,
 - le permis de construire pour la création du local de rangement, d'archives et du vestiaire du personnel a été déposé à la DDTM fin Mars. Le dossier de subvention (DETR), pour ce local, a été déclaré complet. Il est actuellement à l'étude par les services compétents de la Préfecture,
 - début Avril, il a rencontré Monsieur Joël GREVET, technicien du syndicat de voirie de Picquigny, afin qu'il étudie la possibilité de remédier au souci d'écoulement des eaux de pluie de la Rue de Louvières au niveau de la pâture, à l'arrière de la maison de Monsieur et Madame VERMERSCH. Monsieur GREVET communiquera son rapport et son devis dans le courant du mois de Mai. A l'issue, il sera nécessaire de conclure une convention avec le conseil départemental par le biais du conservatoire des espaces naturels de Picardie. A ce stade il finira l'étude de ce dossier avec Monsieur PIETERS, délégué à l'environnement. Il précise que si ce dossier arrive à son terme, il sera à budgétiser sur 2020.
- Monsieur DUPUIS signale que deux bouches à incendie sont à mettre en conformité et que des devis vont être demandés.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 21 h.